



 **D.G.D.U.D.**
SERVICE RÉGLEMENTATION

PLAN LOCAL D'URBANISME



APPROUVÉ
PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 31 MAI 2012

5A6 – ZONES OÙ S'APPLIQUENT LES DISPOSITIONS RELATIVES AU PERMIS DE DÉMOLIR



LE PLU EST ÉLABORÉ AVEC L'ASSISTANCE DE
L'AGENCE D'URBANISME
ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TOULOUSE AIRE URBAINE

le grand toulouse
6, rue René Leduc B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5

www.grandtoulouse.fr

**le grand
TOULOUSE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

LES DISPOSITONS RELATIVES AU PERMIS DE DÉMOLIR S'APPLIQUENT
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL.